



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements de santé

Question écrite n° 16691

### Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation des établissements de santé de la Côte d'Azur et plus particulièrement sur les coefficients géographiques appliqués au secteur sanitaire. Aux termes de la circulaire DHOS n° 2005-103 du 23 février 2005, relative à la campagne tarifaire pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique, il s'avère que le département des Alpes-Maritimes ne bénéficie d'aucun coefficient de majoration. Cette situation qui ne prend pas en compte le coûts des investissements, aussi élevés qu'en région parisienne, notamment en matière de construction, pénalise gravement les professionnels de santé. Il lui demande par conséquent quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cette inégalité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16691

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 février 2008, page 1127

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)